L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense que l'on poursuit les entretiens sur cette politique générale et le ministre de la Justice m'a écrit une lettre à propos de ce document. Je verrai ce que le cabinet décidera à ce sujet. Pour ce qui est du tarif du Pas du Nid-du-corbeau, j'ai dit si souvent à la Chambre ce que j'en pensais que je ne juge pas devoir le répéter.

- M. Horner: Une brève question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je déduire des observations du ministre—j'ai toujours eu confiance en lui à propos du tarif du Pas du Nid-du-corbeau—qu'il est toujours en conflit avec le ministre de la Justice et que celui-ci veut abolir ce tarif?
- M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que le ministre de la Justice veuille abolir quoi que ce soit. Je pense qu'il essaie de protéger les agriculteurs de l'Ouest et je l'appuie en ce sens.

## LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—DEMANDE D'ENQUÊTER SUR LES ALLÉGATIONS D'UN COORDONNATEUR DE VANCOUVER

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Un conseiller municipal de Vancouver a porté, la semaine dernière, des accusations de favoritisme dans l'octroi des subventions de Perspectives-Jeunesse. En outre, le coordonnateur du programme à Vancouver a reconnu que l'on s'efforçait de maintenir le favoritisme à 12 p. 100 en Colombie-Britannique et à 25 p. 100 au Québec; enfin le retard dans l'approbation du programme par le Cabinet entraîne des décisions hâtives sur les demandes et l'octroi de fonds aux seules personnes qui réussissent à saisir le système. Compte tenu de tout cela, le ministre commanderait-il une enquête immédiate sur l'imbroglio qu'est le programme de Perspectives-Jeunesse?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ignore tout à fait si ce qu'a dit le député dans son préambule est vrai ou non et je ne vois aucune raison de mener une enquête sur la foi de ces allégations.

## M. l'Orateur: A l'ordre.

- M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je soulève brièvement la question de privilège. En toute déférence envers Votre Honneur, je pense que lorsqu'un député est autorisé à poser une question supplémentaire, il devrait pouvoir terminer sa question avant qu'on accorde la parole au suivant.
- M. l'Orateur: En toute déférence envers le député, il s'est lui-même créé des difficultés en essayant de dire que la réponse du ministre n'en était pas une. Il était donc difficile, en l'occurrence, de l'autoriser à poser une question supplémentaire. Je pense vraiment que le député est l'artisan de son propre malheur.

Privilège-M. Kaplan

## **AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KAPLAN—LES DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS PERMANENTS

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège dont je vous ai donné avis. Comme l'indique la page 5915, du compte rendu officiel des Débats d'hier, à la deuxième colonne, le député de York-Simcoe (M. Stevens) m'a accusé d'avoir fait de l'obstruction aux travaux du comité des finances de la Chambre, dont je suis le président. Il a dit:

L'obstruction a eu lieu le jeudi 15 mai et est imputable au président nouvellement élu, c'est-à-dire au député de York-Centre (M. Kaplan)...

La question dont je devais juger, Monsieur l'Orateur était de savoir s'il y avait quorum pour voter les crédits. Je me suis conformé à l'article du Règlement selon lequel il n'y avait pas quorum et j'ai jugé que je ne pouvais mettre la question aux voix. Voilà la conduite que le député qualifie d'obstruction. Il m'a accusé en comité d'être partial, autoritaire, autocratique et de déformer le règlement.

Des voix: Bravo!

• (1500)

M. Kaplan: Je rejette toutes ces qualifications comme étant injustifiées et absolument fausses pour ce qui est de ma conduite, et même outrageantes en tant que député. La règle du quorum de notre comité est simple et est consignée par écrit, et c'est elle que j'applique. N'importe quel député a le droit de n'être pas d'accord sur la décision de la présidence, mais le fait de m'accuser d'obstruction met en question ma compétence comme président, surtout que c'était le premier jour que je l'occupais. J'accepterais les excuses du député à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Si vous croyez, monsieur l'Orateur, que la question de privilège apparaît fondée de prime abord, je proposerais, appuyé par le député de Scarborough-Ouest (M. Martin):

Que la décision que j'ai prise relativement au quorum en tant que président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, et que conteste le député de York-Simcoe dans le hansard du 20 mai 1975, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

- M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne sais pas s'il y a d'autres députés qui voudraient commenter cette intéressante question de privilège, mais je proposerais d'examiner à nouveau les propos du député ainsi que les commentaires du député de York-Simcoe (M. Stevens) qui aurait à l'origine énoncé les observations en question, et de réfléchir un peu sur la question avant de prendre une décision.
- M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, je m'excuse d'invoquer le Règlement maintenant, mais d'après la réponse que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) m'a donnée à la fin de la période des questions, je n'ai pas compris du tout s'il désapprouve les déclarations faites par des fonctionnaires de son ministère à Vancouver à propos du programme Perspectives-Jeunesse. Si j'ai bien compris, il a dit ne pas être sûr de la véracité de mes observations. Je demandais tout simplement au ministre de vérifier si elles sont vraies, auquel cas, ce programme est un véritable gâchis.